

DELIBERATION
N°2013-136 du 22 octobre 2013



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

**OBJET : Théâtre du Briançonnais –
Avenant n°2 à la convention de délégation de
service public à l'ADAC**

Rapporteur : M. René SIESTRUNCK

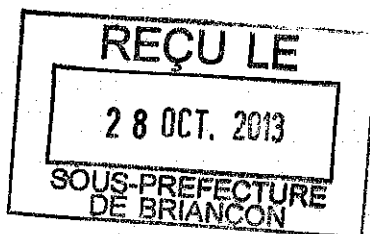
Le 22 octobre 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 15 octobre 2013 en la salle du Conseil Les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 30 jusqu'à délibération n°2013-128
31 de la délibération n°2013-129 à 2013-130
32 de la délibération n°2013-131 à 2013-135
31 pour la délibération n°2013-136

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 33 jusqu'à délibération n°2013-128
34 de la délibération n°2013-129 à 2013-130
35 de la délibération n°2013-131 à 2013-135
34 pour la délibération n°2013-136



M. Gérard FROMM est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, Mme Marie MARCHELLO, Mme Marie-Hélène PONSART (à partir de la délibération n°2013-129 et se retirant pour la délibération n°2013-136), M. Eric PEYTHIEU, M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, M. Philippe SEZANNE, M. Alain PROREL, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIOMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE (à partir de la délibération 2013-131), M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Henry Pierre ROUX, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL, M. Sébastien FINE.

Avait donné pouvoir : Mme Claudine FINE à Mme Christine VALLA
M. Patrick REY à M. Roger PERINET
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET

Monsieur le Président indique que dans le prolongement de la décision du conseil communautaire de ce jour d'acquiescer les matériels et équipements appartenant à l'association Théâtre Le Cadran, il est proposé à l'assemblée de permettre leur mise à disposition au délégataire actuel, l'ADAC. Pour ce faire, Monsieur le Président suggère l'instauration d'un droit à déduction dans la convention de DSP (titre III, article III-3 Investissements). Un alinéa supplémentaire préciserait que pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) payée par la communauté de communes du Briançonnais (CCB) sur les investissements mis à sa disposition, un transfert de droit à déduction serait instauré pour le délégataire, chargé à lui de restituer la TVA ainsi récupérée à la CCB.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1411-1 et suivants ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 210-I de son annexe 2 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2011-004 du 1^{er} février 2011 désignant l'Association de Développement Artistique et Culturel (ADAC) comme délégataire du Théâtre du Briançonnais et approbation du contrat de délégation de service public ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2013-99 du 9 juillet 2013 portant avenant à la convention de délégation de service public du théâtre du Briançonnais avec l'ADAC ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant notamment compétence de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) en matière de gestion d'équipements culturels communautaires dont le Théâtre du Briançonnais ;

Vu l'avis des services de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes Alpes, pôle gestion fiscale,

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires du 14 octobre 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale et finances » du 14 octobre 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission « culture et communication » du 17 octobre 2013 ;

Considérant que le présent avenant ne modifie pas l'objet de la délégation, à savoir « gestion de l'équipement théâtre du Briançonnais » ;

Considérant que le présent avenant ne conduit pas à modifier substantiellement ni l'un des éléments essentiels de la délégation ni l'économie générale de la délégation ;

Considérant que le présent avenant n'a pas pour objet la réalisation d'investissements normalement à la charge du délégataire mais consiste à régulariser la situation de matériels et équipements déjà mis à sa disposition ;

Mme Marie-Hélène PONSART se retirant, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve le projet d'avenant à la délégation de service public pour la gestion du théâtre du Briançonnais attribuée à l'ADAC, tel qu'annexé à la présente ;
- Autorise le Président à signer ledit avenant.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 28 OCT. 2013

Date affichage : 30 OCT. 2013